

## **LA FÉDÉRATION MONDIALE DU CŒUR PRESSE GENÈVE D'APPROUVER L'INTERDICTION DE FUMER**

### **Le droit à un air sain l'emporte sur le droit de fumer**

(Genève, le date) La Fédération Mondiale du Cœur engage Genève à approuver l'interdiction de fumer dans les bars et les restaurants lors de la votation prévue le 24 février. Suite à la récente adoption de mesures anti-tabac en France, en Espagne, en Italie et au Royaume-Uni, la Fédération espère que Genève emboîtera le pas aux cantons du Tessin et de Soleure et interdira de fumer dans les lieux publics<sup>1</sup>.

#### **Une cause majeure de décès d'origine cardiaque**

Les maladies du cœur et les attaques cérébrales constituent la première cause de mortalité en Suisse. Les estimations indiquent que fumer augmente ce risque de 100% et provoque une hausse de 300% de la probabilité de décès lié à une maladie coronarienne non-diagnostiquée<sup>2</sup>. Par ailleurs, l'immense majorité des autorités médicales et scientifiques s'accordent sur le fait que le tabagisme passif est une cause majeure de maladie parmi les non-fumeurs, notamment de problèmes coronariens, de décès d'origine cardiaque et de cancer du poumon<sup>3</sup>.

#### **Aucune exposition acceptable**

Depuis 2003 et l'adoption à l'unanimité de la Convention-cadre pour la lutte anti-tabac (CCLAT) par les pays membres de l'Organisation Mondiale de la Santé<sup>4</sup>, il est universellement admis que le seul moyen de protéger les populations contre le tabagisme passif est la mise en place de mesures anti-tabac exhaustives.

«Il n'existe aucun taux prudent d'exposition à la fumée de cigarette», déclare Janet Voûte de la Fédération mondiale du cœur, dont le siège se trouve à Genève. «Le droit des personnes à respirer un air sain l'emporte en toutes circonstances sur celui des fumeurs à

polluer l'air que respirent les autres. Le problème n'est pas que les fumeurs fument, mais où ils fument.»

### **Les mesures anti-tabac sont bien accueillies**

Partout dans le monde, les mesures anti-tabac ont reçu l'appui de la population et se sont révélées efficaces et bien respectées. En Nouvelle-Zélande, le soutien en faveur de l'interdiction de fumer dans les bars, les pubs et les discothèques est passé de 61% en 2004 à 81% en 2006<sup>5</sup>. En Irlande, 93% de la population se déclarait favorable à l'interdiction en 2005, contre 67% juste avant l'adoption de la législation anti-tabac<sup>6</sup>.

### **Baisse des hospitalisations pour insuffisance cardiaque**

En Ecosse, des études postérieures à l'adoption des mesures anti-tabac ont révélé une diminution de 17% du nombre d'hospitalisations pour insuffisance cardiaque dans neufs grands hôpitaux<sup>7</sup>. Par ailleurs, une étude comparative sur la qualité de l'air avant et après l'interdiction de fumer a mis en évidence une amélioration de 86% dans les bars et une diminution de 39% de l'exposition passive à la fumée de cigarette parmi les adultes et les enfants non-fumeurs<sup>8</sup>.

### **Trois milliards d'individus**

Entrée en vigueur le 27 février 2005, la CCLAT est le premier traité international de santé publique. Cette convention a été signée par 168 pays et est juridiquement contraignante dans les 152 pays l'ayant ratifiée, ce qui représente plus de trois milliards d'individus au total. Les données récentes concernant la Suisse, qui a signé le traité mais ne l'a pas encore ratifié, indiquent que 22% de l'ensemble des personnes âgées de 15 à 65 ans sont des fumeurs habituels<sup>9</sup>, et que parmi les Genevois âgés de 35 à 74 ans ce chiffre s'élève à 25,7%<sup>10</sup>.

L'Organisation Mondiale du Travail estime qu'environ 200 000 personnes meurent chaque année de l'exposition passive au tabac sur leur lieu de travail<sup>11</sup>. De par son engagement en faveur du dépistage et de la prévention des maladies cardiovasculaires, la Fédération Mondiale du Cœur apporte un soutien sans faille à toute initiative destinée à réduire les facteurs de risque de maladies cardiaques et d'attaques cérébrales.

## Portrait de la Fédération Mondiale du Cœur

La Fédération Mondiale du Cœur est une organisation non gouvernementale basée à Genève qui se consacre à la prévention et au contrôle des maladies cardiaques et des accidents vasculaires cérébraux, plus particulièrement dans les pays à faibles et moyens revenus. Les 195 membres qui la composent sont des sociétés et des fondations de cardiologie de plus de 100 pays œuvrant dans les régions d'Asie-Pacifique, en Europe, dans l'Est méditerranéen, en Amérique du Nord et du Sud ainsi qu'en Afrique. Pour de plus amples informations, vous pouvez visiter le site [www.world-heart-federation.org](http://www.world-heart-federation.org)

### Contact Presse:

Adriano Konialidis, Cohn & Wolfe public relations

Tél.: +41 22 908 4077

[Adriano\\_konialidis@ch.cohnwolfe.com](mailto:Adriano_konialidis@ch.cohnwolfe.com)

<sup>1</sup> L'interdiction au Tessin est entrée en vigueur le 12 avril 2007. Dans le canton de Soleure, elle prendra effet en 2009. Les cantons des Grisons et d'Appenzell Rhodes-Intérieures ont également voté l'interdiction de fumer dans les lieux publics, avec toutefois la possibilité de salles fumeurs séparées dans les restaurants.

<sup>2</sup> J Mackay, G Mensah, Atlas of Heart Disease and Stroke. 2004 Organisation mondiale de la santé, Genève

<sup>3</sup> Organisation mondiale de la santé (2007). Protection contre l'exposition au tabagisme passif.

Recommandations de politique générale. Disponible en ligne:

[http://www.who.int/tobacco/resources/publications/wntd/2007/pol\\_recommendations/en/index.html](http://www.who.int/tobacco/resources/publications/wntd/2007/pol_recommendations/en/index.html)

<sup>4</sup> Site Internet de l'Organisation mondiale de la santé: <http://www.who.int/features/2003/08/en/>

<sup>5</sup> Semple S, Creely KS, Naji A et al (2007). Secondhand smoke levels in Scottish pubs: the effect of smoke-free legislation. *Tobacco Control* 16:127-132

Waa A and McGough S (2006). Reducing exposure to second hand smoke: Changes associated with the implementation of the amended New Zealand Smoke-free Environments Act 1990: 2003-2006. Health Sponsorship Council Research and Evaluation Unit: Wellington. Disponible en ligne:

[http://www.hsc.org.nz/pdfs/SFEWorkplace\\_Final.pdf](http://www.hsc.org.nz/pdfs/SFEWorkplace_Final.pdf)

<sup>6</sup> Office for Tobacco Control (2005). Smoke-free workplaces in Ireland: A one year review. Clane, Irlande: Office for Tobacco Control. Disponible en ligne: [http://www.otc.ie/Uploads/1\\_Year\\_Report\\_FA.pdf](http://www.otc.ie/Uploads/1_Year_Report_FA.pdf)

<sup>7</sup> Sally Haw. Scotland's Smokefree Legislation: Results from a comprehensive evaluation. Présentation effectuée durant la conférence intitulée "Towards a Smokefree Society", Edimbourg, Ecosse, les 10 et 11 septembre 2007. Disponible en ligne: <http://www.smokefreeconference07.com/programme.php>

<sup>8</sup> Semple S, Creely KS, Naji A et al (2007). Secondhand smoke levels in Scottish pubs: the effect of smoke-free legislation. *Tobacco Control* 16:127-132

<sup>9</sup> OMS 2005

<sup>10</sup> Bus Santé 2001

<sup>11</sup> Takala J (2005). Introductory report: decent work, safe work. Organisation mondiale du travail: Genève. Disponible en ligne: <http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/wdcongrs17/intrep.pdf>